



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question écrite n° 3079

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des pratiquants de Falun Gong en Chine. Ce mouvement spirituel n'est pas qualifié de secte, ni par la Miviludes, ni par aucun autre État que la Chine elle-même. Il s'agit là d'une pratique publique, libre et gratuite, simple mouvement intellectuel qui a toutefois le malheur de ne pas adhérer à la ligne politique et spirituelle du parti communiste chinois. Les pratiquants de Falun Gong font l'objet d'intolérables persécutions, de mauvais traitements voire de torture lorsqu'ils sont emprisonnés. Ces faits sont corroborés chaque année par l'organisation humanitaire Amnesty international qui dans ces rapports dénonce les condamnations arbitraires, l'expulsion voire la torture établis par le pouvoir chinois. La France, en tant que Nation des droits de l'Homme, doit défendre la liberté de culte et la liberté d'expression. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la diplomatie française compte évoquer ce sujet avec ses homologues chinois et quelles mesures il compte prendre pour protéger toutes les minorités religieuses en Chine qui seraient persécutées en raison de leurs convictions et de leurs croyances.

Texte de la réponse

La France est vigilante sur la question du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales par la Chine. Sans porter d'appréciation sur la nature du mouvement Falungong, la France entend continuer ses efforts en faveur du respect, par la Chine, des droits et des libertés fondamentaux, dont la liberté de religion et de conviction fait partie intégrante. La préoccupation de la France face à la situation des droits de l'Homme en Chine est régulièrement relayée auprès des autorités chinoises à l'occasion des contacts politiques auxquels donne lieu notre relation bilatérale. De manière constante, notre pays, en lien avec ses partenaires européens et avec les instances européennes, appelle l'attention de la Chine sur la nécessité de permettre une plus grande liberté d'expression et poursuivre l'édification d'un véritable Etat de droit. Ces messages sont notamment transmis dans le cadre du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme, dont la dernière session a eu lieu à Bruxelles, le 29 mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3079

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4726

Réponse publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 5007